

Dans le cadre défini par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du 20 avril 2016, le Préfet de Lot-et-Garonne a décidé de **rabaisser la vigilance** « **risque feux de forêt** » au

niveau

orange

(vigilance élevée - niveau 3 sur une échelle de 5) pour le département du Lot-et-Garonne,

**à compter de mardi 16 août**

à 14h00, et ce jusqu'à nouvel ordre.

[Plus d'infos](#)